

OBJET

Date : 4 octobre 2021

Présents : Mesdames les Professeurs Dominique LIGUORO et Sandrine DABERNAT, Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS, Pierre MERVILLE, Pierre DUFFAU et Igor SIBON*, Messieurs les Docteurs Jean-Benoît CORCUFF, Nicolas SALAMON, Emmanuel RICHARD et Frantz THIESSARD, Mademoiselle Rachel ERHARDT, Messieurs Thomas FOURCANS et Hugo LALLEMAND, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux), Monsieur le Médecin Général Marc PUIDUPIN (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué).

Excusés : Mesdames les Professeurs Marie-Edith LAFON, Claire MAJOUFRE et Laurence BORDENAVE*, Messieurs les Professeurs Didier GRUSON et Éric DOBREMEZ, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX, Fanny PELLUARD-NEHME et Aurélie RUET, Madame Véronique CHASSAING* (Responsable Administrative et Financière du Collège Sciences de la Santé).

7 de ces membres ont donné pouvoir.

* personnalité invitée à titre consultatif et membres invités permanents

Ordre du jour : Formation Plénière

1. Approbation du procès-verbal des séances du 12 juillet et du 13 septembre 2021

- Concernant le procès-verbal du 12 juillet 2021, Monsieur le Professeur Emmanuel RICHARD signale que, sur le tableau listant les référents pour les Examens Cliniques Objectifs Structurés (ECOS), la spécialité « biologie médicale » n'apparaît pas. Il propose de se concerter avec les autres collègues de la discipline pour désigner un référent.

Monsieur le Doyen émet un avis favorable pour cette proposition.

- Concernant le procès-verbal du 13 septembre 2021, Monsieur le Médecin Général, Marc PUIDUPIN souligne le manque d'une information complémentaire au diaporama sur les cadets de santé présenté lors de la précédente séance. Le projet pilote n'arrivant à maturité qu'en 2024, les étudiants bordelais se retrouvent dans l'impossibilité de participer à ce programme.

Monsieur PUIDUPIN indique aux membres du Conseil, qu'après discussion avec la Directrice à la Recherche Formation et de l'Innovation, le Service de Santé des Armées est en mesure de satisfaire leur demande. Les étudiants désireux d'intégrer ce programme ont la possibilité de suivre une formation parallèle aux cadets de santé, à savoir une formation initiale militaire et des formations au sein de centres médicaux des armées.

Il s'agira d'une formation militaire complète, d'activités en antennes médicales et d'autres formations en fonction de leur souhait (à développer sur le plan de la médecine militaire). Les formations seront courtes et réparties sur plusieurs années (comme pour les réservistes).

Les capacités d'accueil sont, pour le moment, limitées à 3 personnes avec des possibilités d'évolution et d'adaptation en fonction de la demande.

Les étudiants bordelais désireux de suivre cette formation seront reçus par Monsieur PUIDUPIN afin d'évaluer leurs motivations.

Monsieur le Doyen indique aux membres du Conseil que cette possibilité de formation sera ajoutée dans le procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal des séances du 12 juillet et du 13 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les procès-verbaux des Conseils de l'UFR Sciences médicales sont disponibles sur le site internet du Collège Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Composantes/UFR-Sciences-medicales/Conseils-de-l-UFR-medecine>

2. Textes officiels

- Ministère des Solidarités et de la Santé

- Arrêté du 13 septembre 2021 (J.O. du 17 septembre 2021) définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025.

Cet arrêté fixe les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025 pour chaque filière MMOP.

La capacité d'accueil est fixée, pour Bordeaux et pour le second cycle des études de médecine, à 2005 étudiants sur cette période avec une marge de plus ou moins 5% ; ce qui représente une moyenne de 401 étudiants par an avec une fourchette comprise entre 380 et 422 en tenant compte de la marge fixée.

Il convient également d'additionner à ces chiffres les effectifs fixés pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, ce qui nous amène à 437 étudiants en moyenne pour l'entrée en deuxième cycle.

Nous accueillons actuellement 486 étudiants, ce qui nous situe plutôt dans la partie haute de cette fourchette.

Ce texte a beaucoup fait parler concernant l'odontologie car le nombre de postes en odontologie a été très largement augmenté au niveau national.

Cela devrait aller en parallèle avec la création de plusieurs facultés d'odontologie mais nous n'avons pas de précisions à ce jour.

Pour Bordeaux, les effectifs d'accueil en odontologie s'élèvent, pour les 5 prochaines années, à 340 étudiants auxquels il convient de rajouter les étudiants de Limoges, Poitiers, Réunion, Polynésie française.

La faculté d'odontologie de Bordeaux risque de se retrouver en difficulté avec un afflux d'étudiants important par rapport à des conditions d'encadrement et de formation pratique qui n'ont que peu évoluées.

- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

- Décret n° 2021-1290 du 1^{er} octobre 2021 (J.O. du 3 octobre 2021) portant création de Nantes Université et approbation de ses statuts.

L'Université de Nantes, nouvellement créée et au format innovant, regroupe plusieurs grands établissements dont notamment l'école centrale, l'école des beaux-arts, l'école nationale supérieure d'architecture. Elle possède également un partenariat avec le CHU de Nantes.

3. Informations

➤ Mise en œuvre de la réforme de l'entrée dans les études de santé : bilan de la 1^{ère} année

Nous avons répondu, courant septembre, à une enquête ministérielle concernant les postes disponibles pour l'accès en 2^{ème} année des filières MMOP.

3 dispositifs étaient en place l'an passé :

- La Première Année Commune aux Etudes de Santé (PACES) pour les redoublants ;
- La Licence Accès Santé (LAS) ou le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS), accessibles pour les néo-bacheliers, avec des effectifs et dispositifs extrêmement variables d'une université à l'autre.

L'Université de Bordeaux avait ouvert assez peu de postes de LAS, à savoir 300.

Les portes ont été comparativement grandes ouvertes pour le PASS avec 1450 inscrits, s'agissant de la filière dans laquelle tout le monde pouvait s'inscrire (consignes du rectorat).

Les postes ont été, par la suite, répartis en fonction des textes réglementaires entre LAS et PASS.

- Licence Accès Santé 1 (LAS1)

Le nombre de postes initialement prévus en médecine pour la Faculté de Bordeaux concernant la LAS1 était de 44. A ces chiffres, en raison d'un partenariat, s'ajoutent les 25 postes de Polynésie française.

En effet, cette université dispose d'une LAS associée à l'Université de Bordeaux. Les étudiants viennent ensuite effectuer leur 2^{ème} année et la suite de leur parcours dans notre établissement ; soit un total de 69 postes ouverts au titre de la LAS1.

26 postes ont été pourvus : 1 pour Bordeaux et 25 pour la Polynésie française.

Les 43 postes vacants ont été redéployés vers le PASS avec un rappel des étudiants sur liste complémentaire.

- PASS

Le nombre de postes à pourvoir en médecine concernant le PASS était de 150. Les postes ont été pourvus en totalité en ajoutant les 43 postes de LAS1 redéployés sur ce dispositif.

193 postes ont donc été pourvus au titre du PASS via le nouveau dispositif PASS - LAS

Concernant les autres filières, un certain nombre de postes sont restés vacants :

- Maïeutique : 1 poste non pourvu en PASS et la totalité des postes pour le LAS ;
- Odontologie : 8 postes non pourvus en LAS redéployés en PASS avec un solde de 10 postes non pourvus au final ;
- Pharmacie : 31 postes non pourvus en LAS dont 29 redéployés en PASS avec un solde de 32 postes non pourvus.

- Passerelles : pour les étudiants, une entrée avec un niveau master, doctorat ou 3^{ème} année d'études de santé validées. 21 postes étaient à pourvoir en médecine et la totalité a été pourvue pour toutes les filières.

- PACES (ancien dispositif)

224 étudiants ont été reçus auxquels s'ajoutent les 8 étudiants hors Union Européenne (UE), soit 232 étudiants au total.

Les capacités d'accueil 2021-2022 ont été votées à partir de ce document. Il a été demandé de ne pas abaisser le nombre d'étudiants et de respecter la chance des promotions.

Nous avons donc ouvert plus de postes pour les 2^{èmes} candidatures soit autour de 190 postes en médecine.

Nous nous retrouvons avec peu de candidats susceptibles de se présenter en seconde candidature car pour pouvoir se présenter, il faut avoir validé 60 ECTS de plus que lors de la 1^{ère} présentation.

Entre 230 et 270 étudiants seraient susceptibles de se présenter pour leur 2^{ème} chance ou 1^{ère} chance pour les étudiants en provenance de LAS.

Globalement, en ajoutant tous les postes de chacune des filières (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique), nous arrivons à 320 postes.

Concernant médecine, les postes devraient être pourvus mais nous avons de grosses inquiétudes quant aux filières de pharmacie et maïeutique qui risquent de n'avoir que très peu d'étudiants.

Un débat s'ensuit entre les membres du Conseil.

➤ Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences (M3C) PASS et modalités d'accès en MMOP

Les M3C relatives au PASS et aux modalités d'accès en MMOP-K/R ont fait l'objet d'un vote préalable lors du précédent Conseil du Collège Santé et sont présentées ce jour par Monsieur le Doyen aux membres du Conseil pour information. Monsieur le Doyen en reprend les principaux éléments.

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que les M3C relatives au PASS et aux modalités d'accès dans les filières MMOP-K/R sont disponibles sur le site du Collège Santé de l'Université de Bordeaux à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/PASS-Parcours-acces-sante-specificique>

➤ Point SIDES - UNESS

Nous avons été destinataires d'un flyer de l'UNESS relatif à l'ouverture de la Banque Nationale d'Entraînement (BNE). La connexion à la plateforme s'effectue à partir du lien suivant : <https://sides.uness.fr/entrainement/bne/>. Pour pouvoir se connecter, il faut disposer d'un compte universitaire.

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que nous n'avons, à ce jour, toujours pas récupéré notre base de données et laisse la parole à Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE afin de faire un rappel de la situation.

L'année passée, nous utilisions SIDES, plateforme gérée à l'époque par THEIA, société privée.

Pour diverses raisons, il a été décidé de créer un regroupement public appelé UNESS et de recréer SIDES au niveau de ce dernier.

Nous avons donc été prévenus au mois de juin dernier que l'ancienne plateforme n'existait plus et qu'il fallait désormais passer sur l'UNESS. Une grande majorité des universités a donc migré vers celui-ci.

Seules les Universités de Paris, Reims et Dijon ont eu la possibilité de rester sur THEIA pour l'organisation de différents examens. Les données des universités hébergées par THEIA ont été basculées par la suite vers l'UNESS.

La nouvelle plateforme n'étant pas opérationnelle au cours de l'été, notamment pour les épreuves de rattrapage, l'Université de Bordeaux a choisi de souscrire un nouvel abonnement auprès de THEIA, ce qui a permis d'organiser les conférences d'internat et les contrôles continus.

Malgré nos différentes relances, l'UNESS n'a pas encore rebasculé les données vers THEIA au motif qu'il s'agit des données de toutes les universités et que le tri de ces informations nécessiterait des moyens humains qu'ils n'ont pas à ce jour.

Les étudiants soulignent le côté peu ergonomique de la plateforme SIDES-UNESS, le manque de communication à ce sujet et le fait qu'ils ne peuvent s'entraîner actuellement.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE informe les étudiants qu'ils peuvent, pour l'instant, s'entraîner sur THEIA sur la base de l'Université de Paris par exemple.

Il précise également avoir sollicité de nouveau le conseiller numérique du ministère suite à la réunion du mois de septembre dernier au sujet de l'absence d'informations concernant le vote numérique devant recenser le positionnement des universités et du calendrier de l'UNESS toujours manquant.

Un débat s'ensuit entre les membres du Conseil.

➤ Elections CNU Santé

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que les élections CNU ont lieu actuellement. Le matériel de vote est disponible au bâtiment Espace Santé du site Carreire jusqu'au vendredi 22 octobre 2021.

Les résultats du premier tour seront communiqués le 8 novembre 2021.

Un mail indiquant les modalités de vote a été transmis aux personnes figurant sur les listes électorales.

4. Questions pédagogiques

➤ UE engagement étudiant

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE prend la parole afin d'apporter des précisions sur l'UE engagement étudiant et les modifications apportées.

Un certain nombre de remarques formulées lors de la précédente séance ont été prises en compte.

La notion de liste non limitative a été ajoutée à la liste des activités pouvant être prises en compte dans le cadre de l'engagement étudiant. De même, il a été exclu de cette liste la participation ponctuelle à des activités associatives. Il a également été précisé dans le document que cette UE engagement ne remplace pas un optionnel.

A la demande des étudiants, la date limite concernant la constitution des dossiers a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021. La commission chargée de valider cette UE se réunira une fois par an et sera composée de l'un des 2 Vice-Doyens, d'un coordonnateur d'année, d'un référent étudiant et d'un représentant de la vie étudiante.

En ce qui concerne la validation de points parcours, nous sommes toujours en attente d'informations réglementaires.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE informe les membres du Conseil que le dossier de candidature relatif à l'engagement étudiant est disponible sur le site du Collège Santé de l'Université de Bordeaux à l'adresse suivante :

<https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Medecine/1er-et-2nd-cycle-de-medecine/Etudes-Du-DFGSM2-au-DFASM3-diplomes-de-formation-generale-ou-approfondie>

Un courriel sera également adressé aux étudiants afin de les en informer.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Modalités de contrôle des connaissances et des compétences du Master 2 mention Santé parcours Electromechanical Heart Disease

Monsieur le Doyen met les M3C du Master 2 mention Santé parcours Electromechanical Heart Disease au vote du Conseil.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

5. Résultats de l'enquête sur le temps de travail des internes de pédiatrie : présentation de Valentine BLIEK (cf pièce jointe)

Monsieur le Doyen laisse la parole à Madame Valentine BLIEK afin de faire part aux membres du Conseil des résultats de l'enquête sur le temps de travail des internes en pédiatrie.

6. Troisième cycle

➤ Demandes de modifications de D.U. - D.I.U.

- Diplôme universitaire chirurgie mini-invasive du rachis : navigation et robotique-orthopédie et neurochirurgie (pour les paramédicaux)

Suite au départ de Monsieur le Professeur Jean-Charles LE HUEC, responsable de ce diplôme, Monsieur le Professeur Jean-Rodolphe VIGNES, souhaite prendre la direction de cette formation (**ARTICLE III**) et y apporter des modifications à compter de l'année universitaire 2021-2022 :

Modification de l'ARTICLE I (objet et entrée en vigueur) :

A compter de l'année universitaire 2021-2022, l'intitulé est modifié pour devenir « **diplôme universitaire « chirurgie assistée par ordinateur : navigation et robotique au bloc opératoire (pour les paramédicaux) »** ».

Modification de l'ARTICLE II (objectifs de la formation) :

Les objectifs de la formation ont été mis à jour (voir règlement).

Modification de l'ARTICLE III (responsables) :

Monsieur le Professeur VIGNES sera assisté de **Monsieur Thierry MARTINEZ** (coordonnateur de l'unité de simulation en santé, IMS - CHU de Bordeaux) et de **Monsieur Arnaud PECHER** (Directeur IUT Informatique, Université de Bordeaux).

Modification de l'ARTICLE IV (organisation générale de la formation) :

Paragraphe A (capacité d'accueil) :

La capacité maximale d'accueil est fixée à **15 étudiants** (au lieu de 12).

Paragraphe B (durée et rythme de la formation) :

La formation **aura lieu tous les ans** (au lieu de tous les 2 ans).

Paragraphe C (enseignement théorique) :

L'enseignement théorique se fera en **distanciel**.

Paragraphe D (enseignement pratique obligatoire au CHU) :

Il précise que l'enseignement pratique **est obligatoire et qu'il aura lieu en présentiel au CHU**.

Modification de l'ARTICLE V, paragraphe A (conditions de titre) :

Ajout de titres requis :

- les infirmiers diplômés d'Etat
- les aides-soignants souhaitant travailler en bloc opératoire
- les IADE
- les biomédicaux
- les informaticiens motivant une expérience dans le domaine médical
- les manipulateurs radio

Modification de l'ARTICLE VII (contrôle des connaissances et conditions de validation) :

Paragraphe A (composition du jury) :

Il précise que le jury est présidé par un PU-PH et est composé au minimum de :

- 1 professeur d'université-praticien hospitalier
- 1 IDE
- 1 informaticien

Paragraphe C (nature des épreuves) :

Ajout d'une épreuve : **un mémoire sur un sujet accepté par le coordonnateur noté sur 20**.

Il est organisé une session d'examen par an **avec une session de rattrapage**.

Paragraphe D (conditions de validation) :

En cas de note inférieure à la moyenne, le candidat pourra effectuer la session de rattrapage, il ne sera admis qu'en cas d'obtention de 10/20 au minimum.

Paragraphe E (redoublement) :

Le redoublement est autorisé et la durée du bénéfice de l'écrit est d'un an.

- Diplôme interuniversitaire diabétologie pédiatrique - niveau 1

Monsieur le Professeur Pascal BARAT, responsable de ce diplôme pour notre université, souhaite que la capacité maximale d'accueil pour l'Université de Bordeaux **soit fixée à 20 étudiants** (au lieu de 5) à compter de l'année universitaire 2021-2022.

- Diplôme universitaire de séquençage haut débit et bio-informatique pour l'analyse de données en biologie médicale

Madame le Docteur Audrey GROS, responsable de ce diplôme, souhaite apporter une modification au coût de la formation à compter de l'année universitaire 2021-2022.

Elle souhaite ajouter un tarif formation continue « pour une reprise d'études non financées » qui s'élèvera à **850€ /an.**

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (21 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

Prochaine réunion : Lundi 8 novembre 2021

Bordeaux, le 4 octobre 2021

Pr Pierre DUBUS

Doyen de la Faculté de Médecine